

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SQUARE SELECTION

Part C: FR0010629808

SULLY PATRIMOINE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Cet OPCVM a pour objectif de gestion de viser une performance supérieure à celle de l'indice EUROSTOXX 50 (dividendes réinvestis), sur la durée de placement recommandée. L'indice est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, dividendes réinvestis.

Cet OPCVM est classé « Actions des pays de l'Union Européenne ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une gestion sélective et déterminée au moyen d'une approche fondamentale portant principalement sur des sociétés de grandes capitalisations cotées sur les marchés d'actions de l'Union Européenne. La surperformance par rapport à l'objectif est susceptible d'être atteinte par le biais de la sélection de valeurs (stock-picking) de sociétés qui répondent à trois critères :

- Qualité : performance des produits et services vendus, historique de rentabilité et de marge, structure financière, fiabilité du management;
- Evaluation : valorisations compatibles avec les perspectives de croissance, évaluations relatives attractives,
- Potentiel : évolution du chiffre d'affaires et des marges, perspective de croissance anticipée, avantage compétitif.

La sélection et le suivi des instruments de taux se fait sur la base d'une analyse crédit de la société de gestion. Celle-ci ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation et privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **de 75% à 100% en actions des pays de l'Union Européenne hors pays émergents, de tous secteurs et de toutes capitalisations, dont :**
- de 0% à 20% en actions de petite et moyenne capitalisations (inférieures à 1 milliard d'euros).
- de 0% à 10% en actions hors pays de l'Union Européenne hors pays émergents.

de 0% à 25% en instruments de taux, d'émetteurs de la zone euro, souverains, du secteur public ou privé de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

En cas de dégradation des titres détenus, la société de gestion procédera à une analyse des perspectives de l'émetteur et pourra procéder à leur vente au mieux des intérêts des porteurs. Les titres dégradés peuvent être conservés dans la limite de 5% de l'actif.

- de 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro mais intra Union Européenne et accessoire sur les devises hors pays de l'Union Européenne.

Etant éligible au PEA, le fonds s'engage à respecter en permanence un investissement minimum de 75% en titres et OPC éligibles au PEA.

L'OPCVM peut être investi en :

- actions,
- titres de créances et instruments du marché monétaire,
- au-delà de 20% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% de son actif net en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE ouverts à une clientèle non professionnelle, remplissant les conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM indiciels cotés. Cet

OPCVM n'utilise pas les contrats financiers à terme.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette durée.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jeudi à 17h (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du vendredi (J+1).

La valeur liquidative est hebdomadaire, le vendredi, à l'exception des jours fériés au sens de l'article L.1333-1 du Code du Travail, même si la ou les bourses de références sont ouvertes, et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

En outre, une valeur liquidative estimative est calculée le dernier jour de bourse des mois de juin et décembre; celle-ci ne pourra pas servir de base à des souscriptions/rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

← A risque plus faible, A risque plus élevé, →

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa très forte exposition en actions de pays de l'Union Européenne qui peut induire une forte volatilité de la valeur liquidative du fonds, le profil de risque et de rendement est donc élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

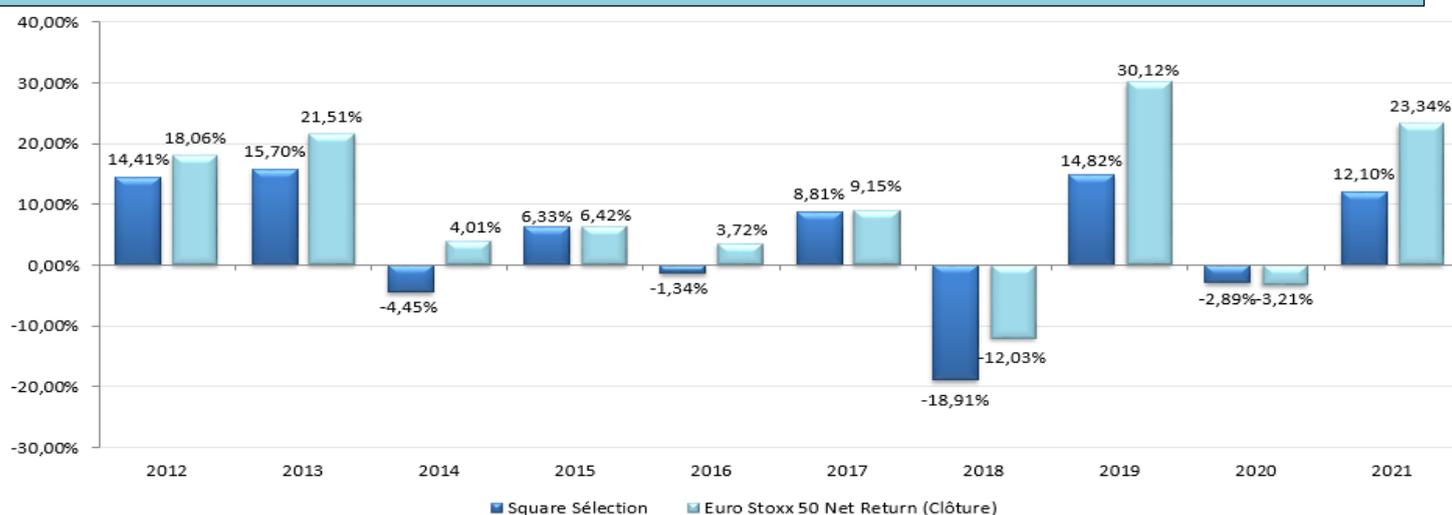
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3%
FRAIS DE SORTIE	1%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	3,55 % TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	A compter du 01/07/2017 : 20% TTC de la surperformance au-delà de 5% l'an en linéaire, prorata temporis. 0,02 % TTC au titre du dernier exercice.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/06/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de cet OPCVM.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. L'indicateur de référence est l'EUROSTOXX 50 dividendes réinvestis, sur les cours de clôture de Bourse, à partir de 2012.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 26/06/2008

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : A compter du 9/12/2016, transformation du FIA en OPCVM

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

SULLY PATRIMOINE GESTION – 73 boulevard Haussmann - 75008 – PARIS.
Tél. : 01 58 05 45 67

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion

REGIME FISCAL :

Eligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.sully-patrimoine-gestion.com.

La responsabilité de SULLY PATRIMOINE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SULLY PATRIMOINE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 05/08/2022.